

l'entendement de la musique des Juifs d'aujourd'hui, n'a pas même essayé de la comparer avec celle qui était en usage dans le temple de Salomon. Il s'est borné sagement à expliquer la valeur des accents de leur chant, qu'il a rendu en notes de notre musique. Il s'est servi, à ce dessein, du livre qu'a composé sur cette matière le rabbin Colomyne; il a également mis à contribution les observations de Capnon et de Munster. Malgré ces secours, il avoue qu'il n'a jamais pu découvrir si les Juifs français, portugais, espagnols et orientaux apprécient de la même manière leurs accents musicaux. Il se contente donc de garantir la vérité de son assertion à l'égard des Juifs allemands, et d'une partie des Juifs italiens, qui sont compris sous le nom d'ASCENAZIM אֲשֶׁנְזִים. Mais j'apprends positivement, par l'ouvrage de Louis Cappel (2), que le chant de ces derniers est différent de celui des premiers, quoiqu'ils se régissent les uns et les autres sur les mêmes accents de nos bibles hébraïques. Dom Guarin a même été plus loin; il a fait graver une planche, où l'on aperçoit la différence qu'il y a entre les Juifs allemands, les italiens et les espagnols, pour la mélodie moderne. Il fait aussi remarquer la variété qu'éprouvent les accents, quant au nom et à l'ordre, parmi ces trois classes de Juifs. Consultez le second volume de la grammaire hébraïque in-4° du savant bénédictin, depuis la page 326 jusqu'à la page 336. On voit par là que les Juifs, en égard aux différents exils qu'ils ont éprouvés depuis les docteurs Massorètes, n'ont pu conserver la vraie signification de ces sortes de points pour la musique. Combien moins auraient-ils pu conserver la valeur des accents de l'ancienne musique du temple, en supposant, ce qui n'est pas, que cette espèce de tablature fût déjà inventée! On a donc seulement retenu la valeur des accents massorétiques, pour exprimer la distinction des sentences et des mots.

D'ailleurs ces prétendues notes de musique se trouvent non seulement dans les psaumes et les cantiques, mais encore dans les livres historiques et prophétiques, et même dans certaines parties de l'Écriture, qui ne consistent que dans une suite de noms propres; ce qui certainement ne pouvait être l'objet de l'ancienne musique. Les Syriens et les Arabes, qui étaient plus près de la source que nous, ont fait si peu de cas de tous les accents rabbiniques, qu'ils ne leur ont jamais donné de place dans leurs écrits, quoiqu'ils aient adopté l'invention des points voyelles. Enfin les exemples que donnent Kircher et dom Guarin, sont plutôt des *neumes* ou phrases entières de chant que des *accents* proprement dits. Un tel système, en apparence si riche, ne peut fournir qu'une musique très-bornée, et où toutes sortes de

paroles se chanteraient sous un nombre déterminé de phrases, qui nécessairement reviendraient toujours les mêmes, soit qu'on les épuisât toutes d'abord, soit que, pour les ménager, on les répêât plusieurs fois chacune en particulier.

§ XV. *Mauvaise nomenclature et fausse description que l'on donne communément des instruments reçus chez les Hébreux.*

Dom Calmet se flatte d'avoir découvert les instruments dont se servaient les Hébreux; il en donne une description détaillée, et il a même fait graver une planche où ils sont représentés; mais, quelques recherches que le savant bénédictin et ceux qui l'ont précédé ou suivi aient faites, on ne connaît pas encore, et probablement on ne connaîtra jamais ni leur forme, ni le nom spécifique qui convient à chacun d'eux. Ainsi, en flattant moins l'oreille, on serait plus exact, si, au lieu des mots sonores de lyre, de harpe, de guitare, et autres semblables que nous avons empruntés des Grecs, on conservait les noms primitifs, sans les faire passer par le canal de la traduction. Il est à penser que les instruments des Hébreux n'étaient pas moins éloignés des nôtres ou de ceux de tout autre peuple moderne, que leur poésie et leur musique ne le sont de la poésie et de la musique françaises, allemandes ou italiennes.

Tout ce que l'on peut conjecturer, c'est que ces instruments se réduisaient à trois classes: les instruments à corde, les instruments à vent, et les différentes espèces de tambours. Les premiers sont le sabbal ou le psaltrion antique, l'asor ou la cithare ancienne, le kimmor, la symphonie ancienne, la samluque. Les seconds sont les diverses sortes de trompettes que l'on remarque dans l'Écriture: le plus connu de ces instruments est l'orgue ancien, nommé en hébreu ougab. Enfin, dans la classe des tambours, l'on mettra le toph, les tsitselim, les schalischim, les metsilbain.

CONCLUSION.

Mais ne poussons pas plus loin des recherches qui deviendraient plus curieuses qu'utiles. Méditons plutôt profondément ces divins cantiques, qui élèvent l'âme et échauffent le cœur: nous y trouverons tous les sentiments qui sont nécessaires pour vivre en paix, avec nous-mêmes, avec les hommes, et avec Dieu. Toutes les ressources dont nous avons besoin dans l'infortune et dans l'oppression. A côté de la menace et des châtiements marchent toujours l'esérance, les consolations, les faveurs. L'imagination même y est flattée par le spectacle enchanteur des beautés de la nature, par des comparaisons riantes, par des objets doux et gracieux. Ces chefs-d'œuvre de poésie, bien différents des frivoles productions de notre siècle, sont une mine riche et abondante; plus on y creuse, plus on découvre des trésors précieux.

(1) « ANCIENT PUNCTATIONS LUNOVICI Capelli videretur ad- versus Joan. Buxtorffii P. tractatum de punctatione vocalium et accentuum, in libris Vet. Testamenti Hebraicis origine, antiquitate et auctoritate. » Livre II, chap. VII.

JUGEMENT

QUE LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE (1) A PORTÉ, LE 15 AOUT 1780, DE L'EXOË EXPLIQUÉ.

On a vu dans notre journal du premier mai 1778, pag. 379 et suivantes, non seulement les motifs qui ont engagé M. l'abbé du C. D. L. M. à donner une nouvelle explication de la Bible, mais encore le plan judicieux qu'il a cru devoir adopter, et qu'il a commencé (2) d'exécuter avec beaucoup de succès; il ne s'en écarte point dans le développement de l'Exode. « Nous y établissons, dit-il lui-même, la divinité de la législation de Moïse; nous en apportons des témoignages qui ne doivent pas paraître suspects aux incrédules, puisqu'ils sont tirés de leurs propres aveux; leurs difficultés mêmes se changent pour nous en preuves; ils triomphent du massacre dont ils accusent les lévites; mais le lecteur impartial, qui lira nos réponses à ce sujet, ne pourra s'empêcher de convenir que nous sommes beaucoup mieux fondés à triompher de l'ignorance des auteurs de pareilles objections. Nous démontrons la possibilité et la vérité des miracles que raconte le divin historien; nous insistons principalement sur celui du passage de la mer Rouge, contre lequel nos philosophes ne cessent de s'élever; nous leur prouvons que la mémoire de ce grand événement s'est conservée, non seulement parmi les Hébreux et dans les livres sacrés, mais encore parmi les profanes et dans les histoires des ennemis du peuple de Dieu; nous leur faisons voir, par la position des côtes et par la direction des vents, qu'il n'a pu être l'effet du flux et du reflux. Il ne nous est donc pas bien difficile de faire sentir l'énorme différence qu'il y a entre le passage des Israélites par la mer Rouge et celui d'Alexandre le Grand par la mer de Pamphylie. Nous traçons le tableau effrayant des dix plaies d'Égypte, et nous montrons que la réalité de ces terribles fléaux l'emportait de beaucoup sur la représentation.... Nous examinons soigneusement le combat de Moïse avec les magies ou letrés d'Égypte; nous faisons voir que, tandis que le législateur des Juifs opère des miracles surprenants, qui supposent

le bouleversement de la nature entière, ces derniers ne sont que comme d'habiles charlatans et des joueurs de gobelet, qui en imposent aux yeux de la crédule populace. Enfin, nous donnons des calculs sur les frais du tabernacle de Moïse et du temple de Salomon, sur la population du pays des Madianites et de la Palestine, qui pourront, je pense, contenter nos économistes. L'ouvrage est terminé par une dissertation sur Tharé et Abraham, où l'on a occasion d'examiner le nouveau système de l'inspiration partielle des livres saints. » Prétenons quelques-uns des articles les plus remarquables de cet ouvrage.

Suivant la Vulgate de l'Exode (1, 9, 10), le roi d'Égypte dit à ses sujets: *Voilà le peuple des enfants d'Israël qui est devenu plus nombreux et plus fort que nous. Venez, oprinions-les adroitement, de peur qu'ils ne se multiplient encore davantage, et que si nous nous trouvons attaqués par nos ennemis, ils ne se joignent à eux, et qu'après nous avoir vaincus, ils ne sortent de l'Égypte: Expugnatisque nobis egrediantur de terra. Les textes arabe et syriaque, cités et traduits en latin par notre auteur, portent: ET PEGNET CONTRA NOS, ET EUCIANI NOS E REGIONE: de peur que les Israélites ne combattent contre nous, et qu'ils ne nous chassent de l'Égypte. Cette leçon, dit-il, est claire et précise. Elle coupe par le pied toutes les difficultés et tous les sophismes de nos philosophes: c'est donc avec le plus grand empressement que nous l'admettons.*

M. l'abbé D. C. D. L. M. observe que tous les passages de l'Exode où il s'agit de l'endurcissement de Pharaon, et où la Vulgate porte: *INDURABO ON INDURABI COR PHARAONS: j'endurcirai ou j'ai endurei le cœur de Pharaon, peuvent et doivent se rendre d'une manière moins dure. « L'original, ajoute-t-il, signifie en effet INDURARI PERMITTAM; INDURARI PERMISI: j'ai permis ou je permettrai que le cœur de Pharaon s'endurcisse. La raison de ce sens est que la conjugaison simple des Hébreux (qui a pour caractéristique un *hê* ou un *h*, que l'on met devant les trois lettres radicales de la conjugaison simple, nommée *qal*) présente une idée transitive, et veut dire, *laisser faire quelque chose, permettre que quelque chose se fasse.* Alors l'expression n'a rien de choquant, et nos philosophes ne sauraient en abuser pour faire Dieu auteur du péché. »*

On lit dans la Vulgate (VI, 2, 3): *Le Seigneur ajouta: Je suis le Seigneur, qui ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, comme le Dieu tout-puissant; je ne leur ai point révélé mon nom ADONAI. Notre philologue traduit ainsi littéralement le texte*

(1) Les autres journaux ont aussi parlé favorablement de l'Exode expliqué. On peut consulter le Journal ecclésiastique, novembre, décembre 1773, et janvier 1781; le Journal de Paris, 9 mars 1780; le Journal de littérature, des sciences et des arts, année 1780, n° 6; les annonces de Paris ou le Journal général de France, mois de juin 1780, le journal des savaus, septembre 1781, etc., etc., etc. Si donc l'on se rapporte au ce l'extrait du Journal Encyclopédique, c'est que l'on veut abrégier et éviter les répétitions. D'ailleurs, il n'est pas d'ouvrage périodique qui s'adresse mieux que celui-ci le plan des productions qu'il analyse, et qui en donne l'aperçu avec plus de clarté et de méthode. Il a aussi l'avantage de faire connaître l'état de la littérature de l'Europe entière, et il est le plus réjouissant de tous les journaux.

(2) Voyez la Genèse expliquée d'après les textes primitifs, etc. dont nous avons rendu compte dans le Journal cité. Note du journaliste.

hébreu : *Et visus sum ad Abraham, Isaac et Jacob, in Deo, SCHADDAI, et nomine meo, JENOVA, non cognitus sum eis*; c'est-à-dire : *Je ne suis fait connaître à Abraham, à Isaac et à Jacob, comme le Dieu tout-puissant (SCHADDAI); mais je n'en ai pas été connu sous l'attribut de JENOVA.* Le sens de ce fameux passage, remarque-t-il, n'est pas que les patriarches aient absolument ignoré le nom de JENOVA, mais seulement qu'ils n'en aient pas connu toute la force et l'énergie. En effet, il est dit dans la *Genèse* (IV, 26; XIV, 22; XV, 7) que les descendants de Seth furent surnommés du nom de JENOVA; qu'Abraham leva la main au nom de JENOVA; que Dieu dit lui-même au père des croyants : *Je suis le Dieu JENOVA, qui vous ai tiré d'Ur des Chaldéens.* D'ailleurs, pouvaient-ils le reconnaître tout-puissant (SCHADDAI), sans le reconnaître JENOVA, c'est-à-dire, l'Être par excellence, celui qui est, qui était et qui sera? Ils le connaissaient donc, ce nom incommunicable; mais ils ne possédaient pas toute l'étendue de sa signification. JENOVA veut dire encore l'Être immuable, et par conséquent l'Être infiniment fidèle à ses promesses. Or, Dieu ne s'était point manifesté aux patriarches sous ce rapport particulier; il ne leur avait pas encore donné des preuves éclatantes de son souverain pouvoir et de sa fidélité inviolable à sa parole, comme il en donna à leurs descendants et à l'incomparable Moïse.

« Il faut rendre le mot hébreu *Schem* par celui d'attribut, au lieu de nom, comme si Dieu disait à Moïse : *Je n'étais connu des Israélites que par mon attribut de Dieu fort et puissant, c'est-à-dire, que comme capable de remplir les promesses que je leur avais faites; mais à présent je me ferai connaître à eux sous la relation de JENOVA, ou comme exécutant ce que j'avais promis.* Il ne s'agit donc pas ici du mot, mais de la chose, ou même seulement du degré de la chose. Dieu annonce à Moïse que les Israélites vont sentir dans toute son étendue l'énergie du nom de JENOVA, en jouissant de l'accomplissement des promesses qu'il avait lui-même faites à leurs pères (*Gen. XV, 14, 18*); qu'ils vont connaître la réalité de ce nom mieux que jamais leurs ancêtres ne l'avaient connue, et qu'au lieu que leurs pères n'eurent que les promesses, ils auront les effets (*Héb. XI, 13; Exod. VI, 6; VII, 8*).

La Vulgate (XII, 35, 36) porte : *Alors les enfants d'Israël firent ce que Moïse leur avait ordonné, ils demandèrent aux Egyptiens des vaisseaux d'or et d'argent, et beaucoup d'habits; et le Seigneur leur donna grâce devant les Egyptiens.* « Si l'on a recours à l'original de la Bible, dit M. l'abbé D. C. D. L. M., il ne sera pas difficile de venger la probité des Israélites des sarcasmes de l'auteur de la Bible enfin expliquée, qui ne les accuse de rien moins que de vol manifeste. En effet, on ne lit pas dans le texte hébreu : *ILs EMPRUNTÈRENT des Egyptiens des vases d'or et d'argent, et des habits, comme il lui plaît de traduire; mais on y lit en propres termes : OUAISCHELOU, et ils DEMANDÈRENT aux Egyptiens des vases d'or et d'argent, et des habits précieux; et l'Éternel leur donna grâce*

devant les Egyptiens, OUAISCHELOU, et ils leur accordèrent leur demande, c'est-à-dire, leur en firent prêt ent. Voyez le verset 8 du psaume second, et le chapitre premier du premier livre de *Samuel*, au verset 28, où SCHAAL signifie demander à quelqu'un en prière. Nous faisons grâce au lecteur de plusieurs autres exemples que nous pourrions citer.

Si le passage des Israélites par la mer Rouge ne se fit qu'au moyen du reflux de la marée, toutes les circonstances de cet événement sont fausses, selon notre auteur. « 1° L'Écriture, observe-t-il, ne pourrait pas dire positivement, comme elle fait (*Ps. CXXXVI, 13, 14*), que les Israélites traversèrent la mer Rouge : c'est ce que signifie le mot hébreu *ABAR*, qui veut dire indubitablement passer entre deux, traverser. 2° Ils n'avaient pas besoin d'une colonne de nuée et de feu pour les diriger dans ce passage, puisque, dans cette supposition, ils ne marchaient que sur la confiance qu'ils avaient en l'habileté de Moïse, qui croyait pouvoir échapper par là à Pharaon. 3° Moïse dit que les eaux étaient amoncélées, et formait comme une muraille des deux côtés; ce qui est faux, s'il ne s'agit que du reflux de la mer : car si la mer était repoussée par un vent violent, les eaux ne pouvaient s'amonceler que d'un côté; savoir, du côté de la mer; celui de la terre devait être entièrement à sec, l'eau étant poussée hors de son canal par le vent. 4° Moïse rapporte que Dieu fit lever un vent d'Orient très-fort, pour partager les eaux, et ce vent-là est réellement le plus propre à produire, sous la direction de Dieu, cet effet; au lieu que s'il n'y avait eu ici qu'un reflux, ce vent-là n'était nullement propre à le produire. La mer Rouge s'étend de l'Océan vers le nord-ouest; ainsi il aurait fallu un vent du nord ou du nord-ouest pour repousser la marée, s'il n'eût été question que de cela; mais un vent d'est souffle précisément en travers sur cette mer, et il doit naturellement pousser une partie de l'eau vers la terre, et l'autre vers l'Océan, de manière à séparer les eaux comme Moïse le rapporte, et non à causer un reflux extraordinaire. Ainsi, on ne peut regarder que comme un miracle de la Providence pour la délivrance des Israélites, qu'un tel vent se soit élevé avec assez de force pour ouvrir un passage si merveilleux... »

« Nous ne prétendons pas nier que la mer Rouge ait son flux et son reflux comme les autres mers qui ont communication avec l'Océan. Ceux qui se sont transportés sur les lieux, Morison, Bernier, Thévenot, etc., pour examiner la chose, assurent que les eaux de la mer Rouge montent vers le rivage pendant six heures, et qu'au bout d'un quart d'heure elles descendent durant le même espace de temps. Ils ajoutent, que quand l'eau est tout à fait basse, elle laisse à sec un espace d'environ 500 pas, assez ferme pour qu'on puisse s'y promener, comme quelques-uns l'ont fait. Mais cet espace, qui ne peut guère demeurer entièrement à sec que pendant une demi-heure, parce que la mer se retire par degrés, comment aurait-il pu suffire, dans un instant si court, pour le

passage d'une multitude consistant en trois millions d'hommes, de femmes, d'enfants et d'esclaves, avec une quantité prodigieuse de bestiaux et de meubles ?

« Le jour du passage ayant été le quatrième après la pleine lune de nisan, on démontre, par des raisons astronomiques, que quand les Israélites traversèrent la mer Rouge, la marée était dans le plus haut point de son flux, loin d'être dans son reflux, et même que l'eau y était aussi haute qu'elle peut l'être, parce que c'est dans le temps de la pleine ou de la nouvelle lune des équinoxes que la mer monte le plus haut. »

Au lieu des vingt-trois mille hommes que la Vulgate (XXXII, 28) et la version arabe imprimée à Rome sur cette dernière, font massacrer à la tribu de Lévi, dans la rédition qu'occasionna le culte du veau d'or, les textes primitifs et les anciennes versions des polyglottes n'en font mourir que trois mille. « Voilà, dit M. l'abbé D. C. D. L. M., bien des degrés à retrancher de la somme des regrets de l'auteur de la Bible enfin expliquée. Il est surprenant qu'un commentateur qui prétend travailler d'après les originaux de la Bible, dise que *Mosé se met à la tête de a tribu de Lévi, et tue vingt-trois mille hommes de sa*

nation. Si ce critique donne ici quelques preuves d'érudition, c'est uniquement dans le nom de *Mosé* qu'il emploie au lieu de celui de *Moïse*. Pour mettre dans le plus grand jour sa mauvaise foi ou son ignorance, il suffit de rapporter les propres termes de tous les textes orientaux. L'hébreu et l'hébreu-samaritain portent : *Kischelotheth aleph isch*; le chaldéo-samaritain : *Kischelotheth alephim gheber*; la paraphrase chaldaique d'Oukelos : *Kischelath alephim ghubera*; celle de Jonathan-ben-Uzziel : *Kininéan thelath alephim ghubera*; le syriaque : *Aii thlotho alphin ghaberin*; l'arabe : *Thsalathahou alaphi ragulinin*; le persan : *Chonn sah hazard marad*; le grec : *Eis trischitous andras*; ce qui veut bien dire partout : *Ferme trois mille vivorum*, ENVIRON TROIS MILLE HOMMES : l'arabe a seulement omis la restriction, à peu près, environ. »

Ces citations nous semblent suffire pour engager les amateurs de la philologie, et tous ceux qu'intéresse la défense des livres saints contre les incrédules, à lire en entier le nouvel ouvrage de M. l'abbé D. C. D. L. M.; ils y trouveront le même savoir et la même logique que dans les précédents.

VIE DE PAULMIER.

Nous n'avons pu, malgré de longues recherches, nous procurer aucune particularité biographique sur Nicolas Paulmier. Nous savons seulement qu'il était jésuite, et que l'Écriture sainte réduite en méditations parut pour la première fois à Paris, le 16 janvier 1692. L'excellence et l'utilité de ce petit ouvrage furent comprises du public religieux, et l'édition se trouva promptement épuisée tout entière. Nous devons à l'oblis-

sance d'un pieux et savant directeur de séminaire l'exemplaire qui nous a servi pour donner cette nouvelle édition. L'auteur de la *Bibliothèque des Jésuites illustres*, Ribadeneira, n'a pu parler de Paulmier, qui vécut après lui; mais il est étonnant que ses continuateurs gardent aussi un silence complet sur cet homme d'un talent modeste, mais glorieux assurément pour la société célèbre à laquelle il appartenait.

REGI SECLORUM IMMORTALI, INVISIBILI, SOLI DEO.

Eructavit cor meum verbum bonum (*Ps. XLIV, 2*): dico ego opera mea regi, Deo cœli (*1 Esd. VI, 9*), Dominatori universæ terræ (*Zachar. IV, 11*); quoniam

ex ipso sunt omnia, ipsi gloria (*Rom. XI, 36*).

Benedictus es, Domine Deus Israel (*1 Par. XXIX 10*); tua sunt omnia : et que de manu tua accepti
(Sept.)